

ABONNEMENTS Nord et Départements limitrophes... PUBLIOTE Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal

Méthode Jugée et Condamnée

La grève des postiers est finie, faute de grévistes. Ce n'est pas le décret de grève générale qui pouvait lui redonner vie, ni même consolation. Le moment est donc venu de juger les méthodes empruntées au syndicalisme dit révolutionnaire, qui donnent de si fâcheux résultats.

Le principal reproche qu'on doit adresser à la grève de surprise, du genre de celle des postiers et de la plupart des grèves en France, c'est d'être faite autant contre les ouvriers que contre le patron, qu'elle prétend réduire à merci. Cette tactique ne doit pas seulement être jugée par ses résultats, mais il est nécessaire de la comparer à ceux que — par une tactique différente — les travailleurs des autres pays ont obtenus.

En Angleterre, où les grèves sont au minimum d'intensité et les syndicats au maximum d'organisation, les conditions de l'existence de l'ouvrier sont de vingt pour cent plus avantageuses qu'en France.

Involutionnaire le caractère et le tempérament français qui, au dire des démagogues de cabinet et des révolutionnaires en pantoufles, ne saurait s'accommoder des méthodes lentes et patientes qui assurent de tels succès aux Allemands et aux Anglais ?

Mais voici mieux : les Allemands, à l'auvre de leur vie syndicale, comme d'ailleurs les Anglais il y a soixante-quinze ans, ont pratiqué la grève brève, sans avis préalable aux patrons, ni organisation préliminaire des ouvriers.

Cependant, la productivité minima des grèves est mon moindre grief contre la tactique primitive où s'attardent les disciples de la « nouvelle école ». Ce que je lui reproche surtout, c'est de tourner contre les ouvriers, en prétendant préparer leur bonheur futur par leur malheur présent.

la liberté de délibération de l'ouvrier qu'on entraîne ainsi, et que les impulsions de la fureur préparent bien mal à l'exercice de la souveraineté économique et sociale qu'on lui promet.

Et lorsque la majorité ne se laisse pas entraîner, encore attardée aux vieilles méthodes combinées avec un révolutionnarisme classique qui était déjà caduc, sous Louis-Philippe, les « minorités conscientes » chères aux docteurs du syndicalisme révolutionnaire sont forcées de tourner l'action directe contre les ouvriers réfractaires.

C'est grand-père qui voit se gaspiller tant de forces, tant d'intelligences, tant de mouvements pour de tels résultats. Et tout cela par intérêt conservateur et de vieilles et glorieuses traditions révolutionnaires, dont le bienfait devrait précisément nous éviter de recommencer ce qui a été fait et nous engager à mieux profiter des libertés conquises par l'héroïque sacrifice des autres.

Hier & Aujourd'hui

LA SENTENCE DE LA HAYE

La sentence arbitrale de la cour de La Haye a rempli d'aise tous les amis sincères de la paix. Cette première expérience de règlement amiable, entre deux puissances nations, d'un conflit qui tint pendant quelques semaines la vie de l'Europe en suspens, est du plus heureux augure pour l'avenir.

Cette fâcheuse affaire de Casablanca se termine à notre satisfaction, sans que l'arrêt qui la clot définitivement, puisse susciter aucune susceptibilité, provoquer aucun froissement d'amour-propre en Allemagne.

Sur la question de droit, la France a gain de cause. Il reste acquis qu'elle peut de ses déserteurs de la Légion étrangère, quelle que soit leur nationalité. Ce point était essentiel pour nous, si nous nous combinions, c'en était fait de la Légion, son recrutement de soldats français, et de la force militaire dont tous ceux qui ont vécu en Algérie et aux colonies ont pu constater l'importance.

Sur la question de fait, la sentence nous donne tort. Nos agents ont été, les uns imprudemment ou maladroitement altiers, les autres brutaux.

Les arbitres ont tenu compte des circonstances ; ils ont blâmé l'intervention inopportune, et en partie illégale du secrétaire de consulat impérial allemand ; mais, ils ont formellement maintenu le prestige de l'autorité consulaire, proclamé et garanti l'immunité des consuls, tout en délimitant le droit de juridiction consulaire dans les pays soumis, comme le Maroc, au régime des capitulations, en face du droit de juridiction d'un corps d'occupation sur toutes les personnes qui en font partie.

Les Anciens Militaires Mutualistes du Nord



LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION Au centre M. Georges Petit, à droite E. Spriet, vice-président ; à gauche M. Morel, vice-président.

La Bonté

Je me laissai conduire en arrière. Une voix murmurait : « Hé ! là ! à ton âge, quand on est un si gentil petit gars comme toi... » Une lanterne me permit de distinguer des yeux simples et bons. C'était une femme aux traits fatigués, aux gestes pénétrés, au parler des faubourgs.

Mais son visage rayonnait de compassion, de sincère et suave tendresse humaine. Elle m'avait pris le bras. En vérité, elle me dorlotait, avec des paroles naïves. Elle me fit raconter mes malheurs. Elle ne voulait pas être ennuyée. Elle se faisait un peu gauleuse pour ne pas pleurer avec moi, pour me grandir, pour me donner du courage devant la vie.

Elle m'accompagna silencieusement, elle m'embrassa sur les deux joues comme on embrasse un enfant qu'on aime, et elle disparut dans la nuit. Elle m'avait sauvé la vie. La mère Eustache, aux Halles, m'accueillit bien. J'allai à charger et à décharger les voitures. J'ai travaillé, j'ai lutté comme tant d'autres.

Et dire que je suis riche et que je ne peux rien pour elle... Que j'ignore tout, même son nom ! Un bienfait se suffit à lui-même, affirma le docteur avec un atterdissement qui me surprit chez un homme d'ordinaire froid et sceptique.

Et comme nous révisions tous les trois à la vie, à la justice et à la bonté le gagnant du gros lot nous parla encore ainsi :

— Avec la moitié de ma fortune, j'achète la ferme dans les Vosges et je fais pour ma mère et pour moi une large aisance qui nous permettra d'offrir des secours aux malheureux, car ce n'est pas de la bonté que de se jeter à l'eau, ou on les reconfortera.

— Et avec l'autre moitié ? — Avec l'autre moitié... Jacques Petit hésitait, il craignait de nous confier un secret ou plutôt d'être ridicule, et bien ! voici, en attendant, le nom d'un homme qui sera anonyme. Je veux fonder un asile, près des quais, non loin de Notre-Dame, où on accueillera gentiment les malheureux, ou on les empêchera de se jeter à l'eau, ou on les reconfortera.

LE TRAFIC DES GRACES

Les petits chevaux d'Amiens — M. Lacombe contre M. Chauvin. — Mise en liberté provisoire du coureur Ruinart

Paris, 24 mai. — Dans son interrogatoire par M. André, juge d'instruction, le capitaine Marix a prononcé les noms de quinze parlementaires, que nous nous sommes abstenus de reproduire. Ces noms ont été publiés depuis : ce sont ceux de MM. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; Gervais, sénateur de la Seine ; Rabier et Chauvin, députés.

M. Maujan a fait à ce sujet la simple déclaration suivante : « Je ne connais pas de ce que j'ai nommé le capitaine Marix. » D'ailleurs le capitaine avait dit au juge d'instruction : « M. Maujan m'a écrit une lettre pour appeler ma bienveillance sur un prévenu ».

M. Gervais dit de son côté : « J'ai rencontré le capitaine Marix deux ou trois fois au plus dans des cérémonies. Je ne connais rien de lui. Jamais, sous aucune forme ni à aucun moment il n'a été question de lui entre l'honorable M. Tisserand et moi. Le capitaine Marix n'a jamais rien sollicité de moi ; je ne lui ai jamais rien demandé ».

M. Rabier déclare qu'il n'a jamais eu de relations personnelles avec le capitaine Marix, et il ne se rappelle même pas s'il a apostillé sa demande pour venir à Paris.

Enfin, on a trouvé chez le capitaine Marix une photographie de M. Gentil, député des Deux-Sèvres, qui, ainsi que nous l'avons raconté, fut le premier à dénoncer à M. Tisserand les manœuvres de Sorbès et de l'officier.

M. Gentil dit qu'un échange de photographies eut lieu entre lui et le capitaine Marix après un banquet donné à Magny, près de Niort. Plus tard il appuya, sur la demande du capitaine, une requête d'un magistrat de Lyon qui voulait être nommé à Paris.

LE CAPITAINE A AMIENS

Au cours de l'enquête qu'un de nos confrères du « Temps » fit à Amiens, M. Lacombe, directeur du « Pavillon Bleu », mit en cause M. Chauvin, député de Seine-et-Marne. Ce dernier, ainsi que nous l'avons déclaré, protesta énergiquement contre les déclarations de Lacombe, assura qu'il ne le connaissait que très peu et qu'il n'avait jamais fait de démarches au sujet de son procès.

M. Lacombe revient à la charge, et dans une lettre qu'il adresse au « Temps », il pose à M. Chauvin les questions suivantes :

- 1. Notre entrevue à l'hôtel du Rhin, à Amiens, entrevue organisée par le capitaine Marix, lequel m'avait affirmé que M. Chauvin se chargeait de faire annuler le jugement qui m'avait frappé dans mes intérêts commerciaux ;
2. Notre visite en automobile (dans l'automobile de M. Chauvin) au palais de justice d'Amiens, en compagnie de M. Sorbès ;
3. Nos déambulations dans les couloirs du palais et la demande en communication du dossier de mon affaire, communication qui fut faite, devant plusieurs personnes, par le greffier en chef, M. Debry ;
4. La demande de deux pièces de procédure qui me fut faite par M. Chauvin (pièces qui ne m'ont jamais été retournées) ;
5. La réclamation que me fit M. Chauvin d'une roue d'automobile (à lui appartenant), saisie en même temps que les « petits chevaux » par ministère d'huissier. (Cette roue fut portée à M. Chauvin par le capitaine Marix et M. Sorbès.)

J'arrête ici la série de mes questions à M. le député Chauvin, qui est venu plusieurs fois chez moi (au jeu des petits chevaux) et que je n'ai connu que par l'intermédiaire du capitaine Marix.

M. CHAUVIN NE REPONDRA PLUS

M. Chauvin, à qui cette lettre fut communiée, a fait la réponse suivante : « Je n'ai rien à ajouter à mes précédentes déclarations. Si M. Lacombe croit avoir à se plaindre de moi au point de vue professionnel, puisque j'aurais gardé par devers moi des pièces de procédure, qu'il s'adresse au conseil de l'ordre. Quant à moi, je ne me préterai plus à de pareilles polémiqes. »

RUINART EN LIBERTÉ PROVISOIRE

Avec l'assentiment du parquet, M. André, juge d'instruction, a signé cet après-midi une ordonnance de mise en liberté provisoire en faveur du coureur cycliste Ruinart.

D'après les dépositions reçues jusqu'à ce jour rien ne prouve, en effet, que Ruinart ait tiré un profit personnel des trafics auxquels se livrait le capitaine Marix. Dans ces conditions, le parquet a cru devoir accueillir favorablement la requête du défenseur de Ruinart.

D'autre part, Me Lagasse, en apprenant cette mesure, s'est rendu immédiatement chez M. André pour lui demander la mise en liberté provisoire de Sorbès. Il paraît douteux que le parquet fasse droit à cette demande.

M. André s'est consacré son après-midi à l'audition de divers témoins, notamment de personnes qui auraient à se plaindre des agissements du capitaine Marix. (Voir en Dernière Bourse)

ECHOS

Les contributeurs se plaignent volontiers aujourd'hui d'être lésés par le poché des quelques milliers de fonctionnaires qui contribuent, avec plus ou moins de zèle, à la bonne marche du pays. Et il arrive parfois de regretter le bon vieux temps, lorsque les fonctionnaires, en plus des fonctionnaires, se devaient encore entretenir l'immense armée des poètes, romanciers, dramaturges, critiques, historiens, etc.

Autrefois et aujourd'hui. Les contributeurs se plaignent volontiers aujourd'hui d'être lésés par le poché des quelques milliers de fonctionnaires qui contribuent, avec plus ou moins de zèle, à la bonne marche du pays.

Le ramasseur de chichis. Le nombre des petits métiers de Paris est aussi incalculable que vaste. Il en est cependant un qui mérite toute l'attention : c'est celui du ramasseur de chichis.

On sait que nos élégants aiment volontiers à cacher leurs joies à des endroits secrets, dans des rues étroites, dans des passages souterrains, dans des caves, dans des caves souterraines, dans des caves souterraines, dans des caves souterraines.

Contre le « flirt ». Il est question dans l'Etat de Missouri (E.-U.) de faire dorénavant passer l'express de San-Francisco-Chicago sans arrêt à la gare de Rolla, ce qui éviterait de longues attentes.

La culture du sang. Ces jours derniers, dans la grande salle de Polytechnique, nous avons vu le professeur Dena-lafoy faire une conférence sur cette question si à l'ordre du jour dans le monde de la science.

Choses et autres. A propos des petites déceptions qu'éprouve en ce moment le citoyen Pataud, on raconte une histoire amusante.

On sait que les garçons d'écurie se sont constitués en syndicat. Ils ont élu pour président le citoyen Pataud qui leur a promis son concours le plus dévoué. Et le dispensateur de la Lumière a aussitôt commencé ses démarches. Il a vu individuellement les jockeys en vogue, ceux sans le concours desquels il n'y a pas de bons dimanches à Longchamp. Il les a vus et les a priés.

Vous devez, leur a-t-il dit, vous solidariser avec vos frères les garçons d'écurie. Ils réclament une augmentation de salaire. Je connais les capitaines, moi qui vous parle ; ils n'accorderont l'augmentation demandée que contraints et forcés. Mais comment les contraindre et comment les forcer ? Par la grève. Donc, dimanche prochain, quand les paris seront faits et quand on commença pour la mise en selle, vous, les jockeys, vous abandonnez le travail. Ce sera un beau coup, je vous l'assure ! Il y aura de la tré-

Albert KEIM.

Chocolat

Choses et autres. A propos des petites déceptions qu'éprouve en ce moment le citoyen Pataud, on raconte une histoire amusante.

On sait que les garçons d'écurie se sont constitués en syndicat. Ils ont élu pour président le citoyen Pataud qui leur a promis son concours le plus dévoué. Et le dispensateur de la Lumière a aussitôt commencé ses démarches.

Il a vu individuellement les jockeys en vogue, ceux sans le concours desquels il n'y a pas de bons dimanches à Longchamp. Il les a vus et les a priés.

Vous devez, leur a-t-il dit, vous solidariser avec vos frères les garçons d'écurie. Ils réclament une augmentation de salaire. Je connais les capitaines, moi qui vous parle ; ils n'accorderont l'augmentation demandée que contraints et forcés.

Mais comment les contraindre et comment les forcer ? Par la grève. Donc, dimanche prochain, quand les paris seront faits et quand on commença pour la mise en selle, vous, les jockeys, vous abandonnez le travail. Ce sera un beau coup, je vous l'assure ! Il y aura de la tré-

Albert KEIM.